



GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR
L'ANIMATION PARASCOLAIRE
Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge
Tél. 022 309 08 20 Fax 022 309 08 25
correspondance : case postale 2056
giap.parascolaire@acg.ch - www.giap.ch

DPT 5
REÇU LE

12. 07. 2016

FK	
2	Inst. Bultenier
3	Direct. Trans.

Aux membres du Comité GIAP

Carouge, le 11 juillet 2016

Avec les compliments du Groupement intercommunal pour l'animation
parascolaire qui vous souhaite bonne réception de ces documents.

Nicolas Diserens

Directeur

Alain Rütsche

Directeur général

Françoise Metzener-Ravessoud

Assistante de direction

Tél. 022 309 08 32

Fax 022 309 08 25

f.metzener-ravessoud@acg.ch



GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR
L'ANIMATION PARASCOLAIRE
Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge
Tél. 022 309 08 20 Fax 022 309 08 25
correspondance : case postale 2056
giap.parascolaire@acg.ch - www.giap.ch

Madame Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat chargée du
Département de l'instruction publique,
de la culture et du sport

**Mesdames et Messieurs les Maires,
Conseillères et Conseillers
administratifs, Adjointes et Adjoint
des communes membres**

Carouge, le 11 juillet 2016

**Concerne : comptes 2015 et projet de budget 2017 du Groupement intercommunal
pour l'animation parascolaire**

Madame la Conseillère d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjoint,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que l'Assemblée générale ordinaire du GIAP se tiendra à **Bernex le samedi 24 septembre prochain**. Conformément aux usages statutaires, ladite Assemblée sera notamment appelée à se prononcer sur les comptes 2015 ainsi que sur le projet de budget 2017 du Groupement.

En ce qui concerne les comptes 2015, ils ont été contrôlés par la fiduciaire et approuvés par le Comité du GIAP, lors de sa séance du 13 mai 2016. Par ailleurs, les vérificateurs vont effectuer leur contrôle de gestion dans le courant de l'été.

Les éléments suivants peuvent être mis en exergue :

Comptes 2015

Bilan

Actif

Rubrique 101 « Chèques postaux »

Le financement des animations est effectué sur la base de l'année scolaire et non pas sur celle de l'année civile. Les participations aux frais d'animation et de goûters sont versées en septembre aux équipes et non dépensées intégralement au 31 décembre. Les soldes à disposition à cette date figurent à l'actif et au passif du bilan sous CCP des équipes, pour faire apparaître la situation réelle de la trésorerie du Groupement au bouclage des

comptes. Au 31 décembre 2015, l'ensemble des comptes CCP des 138 équipes dispose d'un solde de CHF 331'235.73 pour répondre aux besoins d'animation jusqu'au 30 juin 2016.

Rubrique 102 « Banques »

Le solde disponible à la BCGe s'élève, à la fin de cet exercice, à CHF 3'805'394.41.

Rubrique 115 « Autres débiteurs »

Il s'agit des postes ouverts au 31 décembre de la facturation aux parents (CHF 5'975'002.60), sous déduction d'une provision pour pertes sur débiteurs (CHF -1'560'000.--).

Cette provision est évaluée, en accord avec la fiduciaire, en tenant compte :

- des annulations des postes encore ouverts de l'année scolaire 2013-2014 (31.7.2014),
- des factures de la première période de facturation de l'année scolaire 2014-2015 (août 2014 à décembre 2014) encore ouvertes,
- des annulations de factures (rectifications sur la base des justificatifs transmis tardivement par les parents) portant sur la même période et effectuées en janvier-février.

Il est à relever, d'une part, que ces écritures comptables ne donnent pas lieu à un abandon du processus de recouvrement de nos créances et, d'autre part, que la qualité de nos débiteurs s'est sensiblement péjorée.

Rubrique 139 « Autres comptes transitoires »

Ce poste enregistre la provision constituée pour le solde de la prise en charge, par le Fonds intercommunal, du financement des investissements du GIAP, l'implémentation du logiciel de gestion des ressources humaines et des salaires pour le personnel de terrain s'effectuant sur plusieurs années. Il comptabilise également, en produits à recevoir, le remboursement de la part du GIAP aux travaux d'agrandissement des locaux payée par erreur deux fois.

Passif

Rubrique 200 « Créanciers »

Ce compte est principalement composé de la subvention aux repas des enfants et de la participation aux repas du personnel d'encadrement qui sont versées aux restaurants scolaires (CHF 1'340'000.--), des prestations du SIACG pour l'année 2015 (CHF 746'000.--) ainsi que des décomptes finaux pour les assurances sociales (CPEG : CHF 490'000.-- ; assurances accidents et perte de gain maladie : CHF 73'600.--).

Rubrique 206 « Comptes courants »

Ce poste intègre la part du GIAP (CHF 190'837.85) aux frais généraux partagés avec l'ACG et le SIACG, soit, notamment, les loyers et les frais de nettoyage des locaux qui sera remboursée à l'ACG après le vote des comptes par l'Assemblée générale. Il comprend également la contrepartie du montant à disposition des équipes au 31 décembre pour les frais d'animation et de goûters pour l'année scolaire en cours figurant à l'actif du bilan (CHF 331'235.73).

Rubrique 240 « Provisions »

La provision pour « Pont AVS » engagés s'élève à CHF 271'740.--. Cette provision est constituée pour répondre aux obligations du GIAP envers les retraités potentiels qui, remplissant les conditions requises, pourraient faire valoir leur droit à ce pont en prenant une retraite anticipée à 62 ans.

Rubrique 259 « Autres comptes transitoires »

Ce poste comprend diverses provisions, pour les frais d'affranchissements des mois de novembre et décembre (CHF 12'360.--), pour le règlement des honoraires de la fiduciaire (CHF 25'000.--) et pour des factures liées à l'ERP de gestion du personnel ainsi qu'à e-Giap (CHF 97'500.--).

Après intégration du résultat du compte de fonctionnement, la fortune du GIAP au 31 décembre 2015 s'élève à CHF 5'818'067.68

Compte de fonctionnement

Charges

Rubrique 301 « Traitement du personnel »

Ce poste présente un non dépensé de CHF 388'092.50 et ce, malgré l'augmentation des postes d'encadrement des enfants sur le terrain. Cette situation provient du fait qu'une allocation de vie chère de 1 % avait été budgétisée alors qu'aucune indexation n'a été accordée et que le versement de l'annuité statutaire a également été limité aux salaires inférieurs à un certain montant.

Le non dépensé enregistré sur cette rubrique a également une incidence sur les postes relatifs aux assurances sociales et à la caisse de pensions (303-304).

Rubrique 304 « Caisses de pensions et prévoyance »

Outre, la non dépense liée au poste 301, une économie de CHF 167'362.81 provient de l'ajustement de la provision « Pont-AVS » en fonction des ponts réellement accordés durant cette année. Il apparaît, en effet, que le nombre de personnes qui souhaitent bénéficier de cette prestation diminue en raison tant des faibles taux d'activité de nos employés que de l'augmentation de la durée des cotisations à la CPEG.

Rubrique 308 « Personnel intérimaire »

Le dépassement est lié aux remplacements de personnel administratif lors d'absences pour cause de congé maternité. Ce poste comprend également la part des apprentis GIAP-FASe pour un montant total de CHF 30'000.--.

Rubrique 309 « Autres charges de personnel »

Ce poste est essentiellement composé de charges liées à la formation initiale et continue du personnel de terrain.

Rubrique 313 « Achats de fournitures »

Ce poste enregistre les achats de goûters à raison de CHF 1.-- par goûter, pour un total annuel de CHF 936'126.--, ainsi que les dépenses relatives aux animations (CHF 248'919.--).

Rubrique 314 « Entretien des locaux »

L'augmentation enregistrée sur ce poste provient essentiellement de la finalisation des travaux consécutifs à l'agrandissement des locaux du boulevard des Promenades ; ces frais ont été partagés entre les trois entités utilisatrices, ACG, GIAP et SIACG.

Rubrique 315 « Entretien d'objet mobilier par des tiers »

Le dépassement observé est lié au remplacement de téléphones GiapoMobil.

Rubrique 317 « Dédommagements »

Les dépenses enregistrées correspondent aux paiements, aux restaurants scolaires, des repas consommés par le personnel parascolaire.

Le GIAP participe également au financement des repas des enfants à hauteur de 75 centimes par repas consommé.

Rubrique 318 « Honoraires et prestations de service »

Dans ce poste sont comptabilisés les frais de communications de données comprenant également la prestation « GiapoMobil » pour un total de CHF 220'249.-- (exploitation de 1'550 téléphones mobiles au 31.12.2015).

Les honoraires, en dépassement de CHF 186'638.--, sont principalement liés au suivi de l'implémentation du logiciel de gestion des ressources humaines et du paiement des salaires du personnel de terrain (coordination entre les logiciels actuellement en place pour le référencement des heures de travail du personnel de terrain et le paiement des salaires). Pour ce faire, il a fallu recourir au soutien d'un consultant externe dont les honoraires se sont montés à CHF 158'000.--. Différents autres mandats expliquent aussi les frais comptabilisés sur ce poste soit : mise en place du système de contrôle interne (CHF 21'500.--), gouvernance de la sécurité informatique (CHF 14'000.--), obtention du non assujettissement aux règles de la sécurité sociale française potentiellement applicables aux employés frontaliers (CHF 13'700.--), appui d'une société spécialisée dans les MSST (CHF 9'720.--) et d'un consultant RH pour l'évaluation des référents socio-éducatifs (CHF 25'000.--).

Cette rubrique enregistre également la compensation des frais de gestion assumés par les autres groupements pour le compte du GIAP. Ainsi, le SIACG a effectué 4'614.50 heures de travail pour assurer le soutien informatique des prestations parascolaires. Une somme forfaitaire de CHF 100'000.-- a également été facturée pour la mise à disposition des infrastructures informatiques. Cette sollicitation accrue du service informatique s'explique par l'implémentation de l'ERP de gestion du personnel.

Ce poste comprend enfin les tâches conventionnellement dévolues à l'ACG, soit la direction générale ainsi que l'intégralité de la gestion financière (paiement des 1'300 salaires mensuels, facturation aux parents, suivi des débiteurs et du contentieux pour 53'000 factures annuelles, établissement des budgets, tenue de la comptabilité, etc.).

Rubrique 33 « Amortissements »

Lorsqu'un débiteur est mis aux poursuites, les factures sont systématiquement comptabilisées en « pertes sur débiteurs ».

L'augmentation de la production de la facturation aux parents entraîne également une hausse du contentieux qui est en progression de CHF 506'683.84 par rapport aux montants prévisionnels.

Afin de ne pas accroître inutilement le poste « débiteurs », les factures impayées de l'année scolaire précédente (en 2015 : 2013-2014) sont comptabilisées en « pertes sur débiteurs » (CHF 530'000.--).

Dans ces deux cas de figure, lorsqu'un encaissement intervient ultérieurement, il est comptabilisé dans un compte de recettes ouvert à cet effet.

A titre d'illustration, 296 réquisitions de poursuites ont été produites pour un total de CHF 462'345.-- (5 % de la production brute avant exonérations et rabais). Sur ce montant, nous avons récupéré un peu plus de CHF 100'000.-- (24 % du montant des poursuites engagées) et nous avons reçu des actes de défaut de bien pour un total de CHF 210'000.-- (45 %) alors que CHF 82'000.-- (17 %) concernent des poursuites non abouties (personnes introuvables ou ayant quitté la Suisse).

Revenus

L'essentiel des revenus est constitué par quatre grands postes : la facturation aux parents, les cotisations des communes et du Canton ainsi que la subvention du Fonds intercommunal.

Rubrique 429 « Autres revenus »

Une recette de CHF 101'744.25, liée à des retours sur poursuites, est enregistrée sur cet exercice.

Rubrique 436 « Dédommagements de tiers »

Une recette supplémentaire de CHF 710'865,97 a été comptabilisée sur cet exercice correspondant aux indemnités journalières des sinistres (LAA et perte de gain maladie). Par ailleurs, une recette exceptionnelle de CHF 402'648.74 provenant de la part de la personne, qui avait commis des détournements de fonds au GIAP et été condamnée de ce fait, sur la vente de sa maison.

Rubrique 440 « Participation des parents »

L'écart positif de CHF 1'441'362.40 provient de l'augmentation de la fréquentation. Il faut toutefois relever qu'il ne s'agit que de la production nette (après rabais et exonérations) et non pas de l'encaissement. Cette recette excédentaire doit, pour le surplus, être mise en relation avec l'augmentation de l'annulation des factures en perte sur débiteurs (+ CHF 506'683.84). A noter également que, dès l'exercice 2016, le principe de prudence qui avait prévalu jusqu'alors dans l'évaluation de ces recettes a été revu et que les montants budgétisés devraient dès lors être plus proches des montants comptabilisés en fin d'exercice, au risque de s'avérer inférieurs à ceux-ci.

Enfin, les cotisations du Canton et des communes ainsi que la subvention du Fonds intercommunal sont conformes aux prévisions budgétaires.

Compte d'investissements

Les dépenses apparaissant dans le compte d'investissements concernent les projets informatiques suivants : progiciel de gestion intégrée des ressources humaines (ERP), mise en place et adaptation du logiciel « restoscolaire.ch » et évolution de Wingiap nécessitée par les différents projets en cours.

Ces investissements étant entièrement financés par le Fonds intercommunal, ils n'ont donné lieu au prélèvement d'aucune cotisation.

Résultats

En clôture, l'exercice 2015 se solde par un excédent de revenus exceptionnel de CHF 1'982'886.05. Celui-ci est essentiellement dû au dépassement de la participation des parents (+ CHF 1'441'362.40) ainsi qu'à la recette enregistrée en compensation du détournement de fonds subi il y a quelques années (CHF 402'648.72).

De leur côté, les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées puisqu'elles ne font apparaître qu'un dépassement global de CHF 185'168.24 sur un total de CHF 52'991'975 (écart de 0.35 %).

Projet de budget 2017

Budget de fonctionnement

Charges

Rubrique 301 « Traitement du personnel »

Ce poste progresse en raison de l'augmentation du personnel d'encadrement consécutive à l'accroissement prévisible du nombre d'enfants accueillis, lequel a été estimé à 6 % en se basant sur l'expérience des dernières années. Sachant qu'au GIAP, un groupe représente un encadrement (à midi ou le soir), ce projet de budget prévoit 32 groupes supplémentaires en janvier 2017 et 59 groupes supplémentaires à la rentrée de septembre 2017 soit l'équivalent de 33 postes ETP au total.

Nous nous devons de souligner que l'encadrement des enfants fait l'objet de règles précises dont les principales sont les suivantes :

- l'encadrement est fixé en fonction du nombre d'enfants réellement présents et non sur la base de ceux inscrits ou annoncés ; ceci explique pourquoi, en début d'année scolaire, nous attendons quelques semaines avant d'ajuster (à la hausse comme à la baisse !) les postes d'animateurs-trices,
- les postes sont fixés selon le nombre moyen d'enfants accueillis et non en fonction du maximum, ce qui explique la variation du nombre d'enfants par animateur-trice en cours de semaine,
- les taux d'encadrement sont définis de façon stricte au sein de fourchettes qui prennent en compte l'âge des enfants (les plus jeunes, moins autonomes, bénéficiant d'un encadrement renforcé), de la dangerosité des parcours pour se rendre au restaurant scolaire ou aux activités (routes à grand trafic notamment) ainsi que de l'environnement scolaire (renforcement des équipes dans les réseaux d'enseignement prioritaire REP).

Il découle de ce qui précède que la dotation supplémentaire demandée résulte d'une véritable nécessité, pour garantir la sécurité de même que la qualité de la prise en charge, et que les postes accordés ne seront naturellement pas tous utilisés si, contre toute attente, la croissance du nombre d'enfants accueillis devait s'avérer inférieure à ce qui est prévu.

Nonobstant l'augmentation de l'effectif, la croissance de cette rubrique est limitée sous le double effet du non versement de l'annuité statutaire de septembre 2016 (suspendue au niveau du Canton) qui aurait déployé ses effets sur l'intégralité de l'année 2017 (environ CHF 800'000.--) et de l'absence d'inflation donc d'indexation. Une annuité statutaire a toutefois été budgétisée pour la rentrée scolaire 2017, soit avec un effet sur 4 mois.

Cette rubrique prend enfin en considération l'abandon de l'accueil du mercredi à midi, faute de demande suffisante, dans les 3 communes qui le pratiquaient encore.

L'ensemble des éléments qui précèdent entraînent une augmentation globale des traitements de CHF 1'923'000.-- qui influence également les charges sociales figurant aux rubriques 303 à 305.

Rubrique 311 « Achat de mobilier, machines »

Ce poste comprend un montant de CHF 110'000.-- destiné à l'acquisition d'équipements informatiques pour les référents socio-éducatifs. Il est à relever que ce projet est reporté depuis plusieurs années en raison des problèmes de liaisons informatiques avec ces collaborateurs situés aux quatre coins du canton. A ce sujet, un budget de CHF 30'000.-- est également prévu sur ce poste pour le renouvellement des fax, actuellement seul outil permettant de communiquer avec les différentes équipes sur le terrain.

Rubrique 313 « Achats de fournitures et de marchandises »

Une augmentation de 6 %, correspondant à l'augmentation prévue de la fréquentation aux activités surveillées, a été intégrée pour l'achat des goûters. Une augmentation du même ordre a aussi été prévue pour les frais d'animation.

Rubrique 317 « Dédommagements »

Les dépenses enregistrées dans ce poste concernent essentiellement la participation aux repas des animatrices (fixée à un prix unique de CHF 9.-- par repas) ainsi que la subvention aux repas des enfants (maintenue à 75 centimes par repas consommé) qui sont versées aux restaurants scolaires.

Ce poste tient compte de l'augmentation de la fréquentation de 6 % des enfants, ainsi que de celle du personnel d'encadrement.

Rubrique 318 « Honoraires et prestations de service »

A l'intérieur de cette rubrique, les frais d'assistance informatique (prestations métier du SIACG) ont été estimés légèrement à la baisse pour tenir compte de la fin de l'implémentation du logiciel RH, le forfait pour la mise à disposition des infrastructures restant, quant à lui, à la hauteur du montant prévu en 2016 (CHF 120'000.--).

La maintenance soft est également maintenue au niveau de 2016 (CHF 350'000.--) pour couvrir les frais liés à l'adaptation effective du logiciel destiné à la gestion des RH et des salaires en fonction des besoins propres au Groupement. Des frais d'assistance (CHF 70'000.--) ainsi que d'acquisition de nouvelles licences pour ce module ont également été intégrés à hauteur de CHF 130'000.--.

Par ailleurs, cette rubrique comprend différents honoraires : AIMP tablettes (CHF 20'000.--), chef de projet e-Giap + Restoscolaire (CHF 120'000.--), spécialiste ERP (CHF 100'000.--), refonte des statuts GIAP (CHF 30'000.--), études de l'introduction du revenu déterminant unifié (CHF 30'000.--), mandat consultant MSST (CHF 10'000.--).

Enfin, l'indemnisation de l'ACG pour la gestion financière, la facturation ainsi que de pilotage général du Groupement, fixée conventionnellement à 2 % des charges de fonctionnement budgétisées, se monte à CHF 1'164'900.--. Des explications détaillées sur la nature des prestations de l'ACG étant déjà données dans les commentaires sur les comptes, nous ne reviendrons pas sur ces éléments.

Rubrique 33 « Amortissements »

Ce poste, qui comprend les dépenses liées aux pertes sur débiteurs ainsi qu'à l'enregistrement de l'augmentation de la provision pour débiteurs douteux, progresse de CHF 55'000.-- en raison de l'augmentation de la production de la facturation aux parents.

Revenus

Rubrique 436 « Dédommagements de tiers »

Cette rubrique, qui concerne uniquement les versements des indemnités journalières pour cause d'accidents (professionnels et non professionnels) ainsi que pour maladie de longue durée (+ de 60 jours), a été fortement réévaluée (+ CHF 230'000.--) pour tenir compte des chiffres enregistrés en 2015.

Rubrique 44 « Participation des parents »

Ce poste, évalué à CHF 10'900'000.--, tient compte de l'augmentation de la fréquentation ainsi que des recettes supplémentaires générées par l'augmentation du prix de prise en charge de l'accueil du midi et du soir (+ 50 ct.) qui interviendra lors de la prochaine rentrée scolaire 2016-2017 et déploiera ses effets sur l'ensemble de l'exercice 2017.

Rubrique 452 « Communes »

Compte tenu de ce qui précède, les coûts publics du GIAP progressent de CHF 1'625'000.-- (+ 3.54 %) pour atteindre CHF 47'500'000.--.

L'année 2017 voyant entrer en vigueur les dispositions relatives au GIAP prévues dans la loi 11761 sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1^{er} train) du 18 mars 2016, le calcul des cotisations communales subit d'importantes modifications puisqu'il intègre désormais également la part du Canton, celui-ci attribuant directement aux communes des montants destinés à compenser son désengagement. Ces derniers, calculés sur la base des cotisations 2016 en vertu de l'accord intervenu avec le Conseil d'Etat, vous ont été communiqués par la circulaire du Service de surveillance des communes de juin dernier.

Concrètement, les coûts publics 2017 s'établissent comme suit :

Cotisations communales « usuelles »	CHF 36'024'000.--
Cotisations reprises du Canton	CHF 4'840'000.--
Cotisations communales totales	CHF 40'864'000.--
Subvention du Fonds intercommunal	CHF 6'636'000.--
Coûts publics totaux	CHF 47'500'000.--

Le tableau joint en annexe fournit le calcul des cotisations communales en prenant en compte, d'une part, le nombre d'enfants qui participent aux activités parascolaires (critère pondéré à 75 %) et, d'autre part, la population communale (critère pondéré à 25 %).

Cette règle sera réexaminée dans le cadre de la future refonte des statuts rendue nécessaire par le désengagement financier du Canton. Ce chantier, qui constitue l'une des priorités du Comité pour 2017, ne pourra toutefois être ouvert qu'une fois connue la teneur définitive du projet de loi sur l'accueil continu actuellement bloqué par le Conseil d'Etat dans l'attente de la clôture des négociations relatives à RIE III qui comportent un volet relatif à la participation financière des employeurs aux frais du parascolaire.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous remercions de bien vouloir **intégrer à votre budget le chiffre de la colonne intitulée « cotisations totales des communes »** qui figure dans le tableau joint. Nous tenons à rappeler, ainsi que nous le faisons chaque année, qu'à l'échelle d'une commune, cette cotisation est susceptible de s'écarter très sensiblement - à la hausse comme à la baisse - de la progression moyenne de 3.54 % indiquée plus haut en cas de forte variation du nombre d'enfants accueillis et/ou de la population.

S'agissant de la participation du Fonds intercommunal, elle est maintenue à 14 % des coûts publics et représente donc un montant de CHF 6'636'000.--.

Budget d'investissements

Le GIAP - tout comme les communes qui doivent faire face à l'augmentation des besoins en locaux parascolaires - est confronté au défi de la croissance du nombre des enfants accueillis. De 2000 à 2015, le nombre de prestations délivrées (accueil d'un enfant pendant 2 heures) est ainsi passé de 1'095'000 à 3'020'000, soit une progression de 176 %.

Face à cette situation, l'organisation du terrain a été entièrement revue avec l'introduction des référents socio-éducatifs, d'une part, et des responsables de secteur, d'autre part.

Dans le respect de la Constitution qui nous impose d'accueillir tout enfant que les parents souhaitent nous confier, il convient maintenant de revoir les modalités de cet accueil pour éviter les cas, certes très minoritaires, d'accueil « à la demande ». C'est pourquoi le Comité a souhaité adapter la gestion de l'accueil en misant sur l'utilisation des possibilités d'interactivité offertes par les nouvelles technologies.

Les prochains mois seront donc consacrés au lancement de différents appels d'offres, afin de doter le GIAP de nouveaux outils informatiques permettant de répondre à ces enjeux.

L'Assemblée générale sera donc saisie, à la fin de l'automne, d'une demande de crédit détaillée qui sera débattue à l'occasion d'une séance spécialement consacrée à cet objet.

Dans la mesure où il est prévu de financer ces dépenses par la fortune du Groupement, elles n'entraîneront aucun appel à cotisation.

Conclusions

Le projet de budget 2017 a été établi sur la base d'une augmentation de la fréquentation identique à celle observée en moyenne au cours des dernières années, soit 6 %, alors que l'augmentation des coûts publics s'élève à 3.54 %.

Cette progression des coûts est importante mais elle s'avère toutefois modérée par rapport à l'accroissement des prestations.

Depuis le 9 février 2014, l'accueil parascolaire fait, plus que jamais, l'objet d'un large consensus politique tant il apparaît que la Suisse doit se donner les moyens d'utiliser plus largement la main d'œuvre locale.

Le 29 juin dernier, le Conseil fédéral a ainsi fait part de son projet de nouvelles aides financières destinées à contribuer à une meilleure adéquation de l'offre d'accueil familial aux besoins des parents.

Par ailleurs, la Fédération des entreprises romandes, dans le cadre des négociations relatives à RIE III, a proposé, comme mesure compensatoire aux baisses fiscales envisagées, le prélèvement de charges patronales supplémentaires affectées, entre autres, à une participation au financement du parascolaire.

C'est pourquoi nous vous sommes particulièrement reconnaissants de la poursuite des efforts engagés en intégrant, dans votre projet de budget 2017, les quotes-parts des coûts afférents à votre collectivité.

Demeurant naturellement à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjoints, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général



Alain Rütsche

La Présidente



Esther Alder

- Annexes :
- bilan au 31.12.2015
 - fonctionnement : comptes 2015 et projet de budget 2017
 - tableau des cotisations (projet de budget 2017)
 - tableaux comparatifs de l'encadrement et des présences d'enfants